

LIVRET DU **SUPER** **ÉCOLIER** ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



UN AUTRE REGARD SUR LA VILLE
ville-cusset   Ville de Cusset  @VilledCusset

ÉDITO

Chers parents,

Nous sommes ravis de vous présenter le livret du super écolier rédigé par notre service des Affaires Scolaires, pour l'année 2022-2023.

Depuis déjà deux ans, nos équipes municipales sont mobilisées aux côtés des directeurs des écoles et de leurs équipes pédagogiques pour que l'apprentissage scolaire se déroule dans les meilleures conditions. Ce combat de longue haleine n'est malheureusement pas terminé, il revient à chacun d'être le plus vigilant possible afin d'endiguer cette pandémie.

Malgré les contraintes épidémiques, nous n'avons pas baissé les bras. Notre action pour nos écoles n'a pas faibli. Notre plan écoles suit son cours et de nombreux travaux de rénovation, d'équipement et d'accessibilité ont été effectués. De nombreux investissements sont d'ores et déjà prévus dans nos établissements.

Cette année, nous poursuivons l'expérimentation initiée l'année passée du permis de rouler. Ouvert à tous les CM1 du public comme du privé, ce permis, encadré par l'Avenir Cycliste de Cusset, permettra à chacun d'évoluer en toute sécurité sur l'espace public. De la même manière, nous maintenons nos aides afin de permettre aux élèves de participer aux sorties scolaires culturelles, sportives et de découvertes.

Nous travaillons depuis plusieurs mois déjà à la construction d'une médiathèque en remplacement de l'actuelle bibliothèque. Cet espace ouvert à la découverte du livre, des supports d'information et de culture, sera une véritable ressource pour nos enfants et leurs familles en plein cœur de ville.

Enfin, nous avons déclaré 2022 année de lutte contre le harcèlement scolaire. Cette grande cause sera celle de la Ville de Cusset durant l'année. Nous organiserons des ateliers pratiques dans chaque école afin de sensibiliser petits et grands

aux méfaits et dangers des comportements de harcèlement. Il en va de la sécurité de nos enfants, une campagne de sensibilisation sera donc imaginée pour tous les établissements scolaires de la commune.

Pour cette nouvelle année, nos agents et nos services seront, bien évidemment, présents à vos côtés et aux côtés de vos enfants :

- sur le temps de pause méridienne, avec les repas de notre cuisine centrale qui travaille avec nos producteurs locaux et bio,
- dans nos maisons de l'enfance avec nos nombreux animateurs qui accueillent vos enfants matins et soirs,
- avec nos ATSEM qui interviennent auprès des maternelles,
- avec nos agents du programme de réussite éducative qui soutiennent nos enfants dans leur apprentissage,
- au gré des spectacles que nous présenterons au théâtre sur le temps scolaire,
- à la médiathèque où nos agents accueilleront les classes pour des temps de lecture,
- avec nos personnels d'entretien qui garantissent les bonnes conditions sanitaires,
- avec nos éducateurs sportifs, nos intervenants musique...

Nous espérons fortement que cette nouvelle année scolaire soit celle de la reprise d'un cours normal afin que chacun puisse retrouver les bonnes conditions pour étudier et enseigner. A tous, nous souhaitons une excellente rentrée 2022.

Jean-Sébastien LALOY

Maire de Cusset

Vice-Président de Vichy Communauté

1^{er} Vice-Président du Conseil départemental de l'Allier

Marie-José MORIER

Adjointe au Maire

déléguée à l'Éducation, à la Jeunesse,

à l'Enfance, à l'Égalité des droits

et à la Lutte contre les discriminations.

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

7h00 - 8h30

8h30 - 11h30

11h30 - 13h30

13h30 - 16h30

16h30 - 18h30

Lundi

Accueil

Enseignement

Repas

Enseignement

Accueil

Mardi

Mercredi

Accueil de loisirs de Turgis 7h00 - 18h30

Jeudi

Accueil

Enseignement

Repas

Enseignement

Accueil

Vendredi

Calendrier scolaire 2022-2023

www.vacances-scolaires-education.fr

ZONE A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

ZONE B

Académies d'Als-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

ZONE C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPTEMBRE 2022	OCTOBRE 2022	NOVEMBRE 2022	DÉCEMBRE 2022	JANVIER 2023	FÉVRIER 2023	MARS 2023	AVRIL 2023	MAI 2023	JUIN 2023	JUILLET 2023	AOÛT 2023
JEU 1	SAM 1	MAR 1 FÉRIÉ	JEU 1	DIM 1 FÉRIÉ	MER 1	MER 1	SAM 1	LUN 1 FÉRIÉ	JEU 1	SAM 1	MAR 1
VEN 2	DIM 2	MER 2	VEN 2	LUN 2	JEU 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2	DIM 2	MER 2
SAM 3	LUN 3	JEU 3	SAM 3	MAR 3	VEN 3	VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3	LUN 3	JEU 3
DIM 4	MAR 4	VEN 4	DIM 4	MER 4	SAM 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4	MAR 4	VEN 4
LUN 5	MER 5	SAM 5	LUN 5	JEU 5	DIM 5	DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5	MER 5	SAM 5
MAR 6	JEU 6	DIM 6	MAR 6	VEN 6	LUN 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6	JEU 6	DIM 6
MER 7	VEN 7	LUN 7	MER 7	SAM 7	MAR 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7	VEN 7	LUN 7
JEU 8	SAM 8	MAR 8	JEU 8	DIM 8	MER 8	MER 8	SAM 8	LUN 8 FÉRIÉ	JEU 8	SAM 8	MAR 8
VEN 9	DIM 9	MER 9	VEN 9	LUN 9	JEU 9	JEU 9	DIM 9 FÉRIÉ	MAR 9	VEN 9	DIM 9	MER 9
SAM 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10	MAR 10	VEN 10	VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10	LUN 10	JEU 10
DIM 11	MAR 11	VEN 11 FÉRIÉ	DIM 11	MER 11	SAM 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11	MAR 11	VEN 11
LUN 12	MER 12	SAM 12	LUN 12	JEU 12	DIM 12	DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12	MER 12	SAM 12
MAR 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13	VEN 13	LUN 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13	JEU 13	DIM 13
MER 14	VEN 14	LUN 14	MER 14	SAM 14	MAR 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14	VEN 14 FÉRIÉ	LUN 14
JEU 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15	DIM 15	MER 15	MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15	SAM 15	MAR 15 FÉRIÉ
VEN 16	DIM 16	MER 16	VEN 16	LUN 16	JEU 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16	VEN 16	DIM 16	MER 16
SAM 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17	MAR 17	VEN 17	VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17	LUN 17	JEU 17
DIM 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18	MER 18	SAM 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18 FÉRIÉ	DIM 18	MAR 18	VEN 18
LUN 19	MER 19	SAM 19	LUN 19	JEU 19	DIM 19	DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19	MER 19	SAM 19
MAR 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20	VEN 20	LUN 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20	MAR 20	JEU 20	DIM 20
MER 21	VEN 21	LUN 21	MER 21	SAM 21	MAR 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21	VEN 21	LUN 21
JEU 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22	DIM 22	MER 22	MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22	SAM 22	MAR 22
VEN 23	DIM 23	MER 23	VEN 23	LUN 23	JEU 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23	VEN 23	DIM 23	MER 23
SAM 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24	MAR 24	VEN 24	VEN 24	LUN 24	MER 24	SAM 24	LUN 24	JEU 24
DIM 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25 FÉRIÉ	MER 25	SAM 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25	MAR 25	VEN 25
LUN 26	MER 26	SAM 26	LUN 26	JEU 26	DIM 26	DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26	MER 26	SAM 26
MAR 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27	VEN 27	LUN 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27	JEU 27	DIM 27
MER 28	VEN 28	LUN 28	MER 28	SAM 28	MAR 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28	VEN 28	LUN 28
JEU 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29	DIM 29	MER 29	MER 29	SAM 29	LUN 29 FÉRIÉ	JEU 29	SAM 29	MAR 29
VEN 30	DIM 30	MER 30	VEN 30	LUN 30	JEU 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30	DIM 30	MER 30
LUN 31		SAM 31	LUN 31	MAR 31		VEN 31		MER 31		LUN 31	JEU 31

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE CUSSET

Enfant cussétois

Ecole au choix des parents

Enfant dont un parent habite à Cusset

Ecole au choix des parents

Enfant d'une commune extérieure

- Un parent est gérant d'un commerce à Cusset : sur présentation d'un extrait KBIS de moins de 3 mois.
- Un parent travaille à Cusset : sur présentation d'un bulletin de paie de moins de 3 mois.

Inscription dans l'école souhaitée selon les places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur scolarisé(e) dans une école primaire publique à Cusset

Inscription dans le même groupe scolaire ou dans le même quartier selon les places disponibles.

Enfant d'une commune extérieure ayant un frère ou une sœur inscrit(e) dans une classe spécialisée (ULIS-UE)

Inscription dans l'école de la fratrie :
Louis-Liandon, Lucie-Aubrac
ou Jean-Giraudoux

Démarches

Pour toute première inscription dans une école maternelle ou élémentaire publique :

Si vous habitez Cusset

1. Pré-inscription sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com, des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
2. Service à la Population sur prise de rendez-vous 04 70 30 95 45 ou accueil.enfance@ville-cusset.fr
3. Un certificat d'inscription doit être rempli au Service à la Population sur présentation obligatoire du livret de famille et d'une attestation de domicile de moins de 3 mois.
4. Se rendre à l'école avec le certificat d'inscription, le livret de famille et le carnet de santé afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

Si vous n'habitez pas Cusset

1. Une demande de dérogation retirée au Service à la Population doit être remplie par vos soins signée par votre Mairie de résidence et retournée pour être signée si elle est validée.
2. Pré-inscription sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com, des identifiants de connections seront envoyés à chaque famille dès l'inscription.
3. Service à la Population sur prise de rendez-vous 04 70 30 95 45 ou accueil.enfance@ville-cusset.fr
4. Un certificat d'inscription doit être rempli au Service à la Population sur présentation obligatoire du livret de famille.
5. Se rendre à l'école avec le certificat d'inscription, le livret de famille et le carnet de santé afin de remplir le dossier d'inscription de votre enfant.

HARCÈLEMENT SCOLAIRE

QUI SUIS-JE ? DE THOMAS GORNET
MARDI 22 NOVEMBRE - THÉÂTRE DE CUSSET



© ARNAUD BERTEREAU - AGENCE MONA

Vincent, un élève de 3^{ème}, au physique « d'endive », fait la connaissance de Cédric puis connaît un trouble dont il ne parvient pas à identifier l'origine. Les notes chutent, quelque chose se passe en lui. Les autres prennent leurs distances, deviennent méchants. Vincent perd tous ses repères. Et pourtant, c'est assez simple, il est tombé amoureux... d'un garçon.

Adapté du roman de Thomas Gornet, ce récit sensible, juste, souvent drôle, est accompagné par la projection d'une bande dessinée en noir et blanc, signée Hugues Barthe.

À partir de 12 ans

Ouverture de la billetterie : septembre 2022

Plus d'informations et réservation au Théâtre de Cusset
au 04 70 30 89 47 - culture@ville-cusset.fr



**VICTIME OU TÉMOIN ?
APPELEZ LES NUMÉROS NATIONAUX**

HARCÈLEMENT

3020

Service & appel
gratuits

CYBER HARCÈLEMENT

3018

Service & appel
gratuits

MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Inscription

- L'inscription aux différentes activités proposées (Restauration Scolaire, Maison de l'Enfance, Accueil du mercredi) s'effectue à partir de votre Espace Famille. Pour plus d'informations et renseignements, le Service à la Population se tient à votre disposition par mail : accueil.enfance@ville-cusset.fr ou par téléphone au 04 70 30 95 45.
- L'inscription est possible dès la scolarisation de l'enfant.
- L'inscription nécessite la souscription d'une assurance. Pensez à vérifier votre contrat responsabilité civile.

Prise en charge

À son arrivée, le responsable de l'enfant doit impérativement accompagner l'enfant et s'assurer de sa prise en charge par un animateur. L'équipe d'animation profite de ces moments pour vous donner les informations relatives au site (merci de rester disponible et d'éteindre votre téléphone portable au sein de la structure). Tout départ de l'enfant en dehors des horaires impliquera la signature d'une décharge de responsabilité sur le site d'accueil et ne sera accepté qu'à titre exceptionnel.

Le responsable légal de l'enfant doit signaler par écrit toute personne non prévue sur la fiche d'inscription en tant que contact autorisé au minimum 48h avant le départ de l'enfant. La personne autorisée devra impérativement se munir d'une pièce d'identité.



Mon Espace Famille

Pour simplifier les démarches des familles liées à la scolarité, au périscolaire, à la restauration mais aussi aux inscriptions au Conservatoire artistique, crèches et accueils de loisirs, l'Espace Famille est accessible depuis le site internet de la Ville.

Des identifiants sont envoyés par mail à chaque famille dès l'inscription.

www.ville-cusset.com

Service à la Population

04 70 30 95 45

Pour l'inscription se munir obligatoirement :

- du livret de famille.
- d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer).
- du carnet de santé de l'enfant (obligatoire : vaccins à jour pour inscriptions).
- de votre attestation CAF.
- des coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence.
- de la copie du jugement (en cas de garde alternée).

Merci de bien vouloir signaler tout changement d'adresse et de téléphone intervenant en cours d'année.

SAVOIR ROULER À VÉLO

à Cusset, c'est permis !

SAVOIR
ROULER

SAVOIR
CIRCULER

EN TOUTE
SÉCURITÉ



Dans la continuité de notre Plan Ecoles et dans le cadre du développement des voies cyclables sur notre commune, la Ville de Cusset met en place un permis de rouler à destination de tous les élèves de CM1 de Cusset (écoles publique et privée).

UNE INITIATIVE GRATUITE
POUR LES FAMILLES

UN APPRENTISSAGE
ENCADRÉ PAR DES
ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS

UN PERMIS EN TOUTE
SÉCURITÉ AVEC DU MATÉRIEL
ADAPTÉ (VÉLO, CASQUE, GILET...)

10H D'APPRENTISSAGE RÉPARTIES EN 3 BLOCS :

1 APPRENDRE LES FONDAMENTAUX DU VÉLO

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme.

2 DÉCOUVRIR LA MOBILITÉ À VÉLO EN SITUATION SÉCURISÉE

Deux ou quatre séances (soit quatre heures) dispensées dans une cour d'école, un terrain de sport ou un site d'activité du cyclisme ou un parcours de sécurité routière.

3 SAVOIR ROULER À VÉLO EN SITUATION RÉELLE

Une ou deux séances (soit deux heures) sur la voie publique.

RESTAURATION SCOLAIRE



En Bref...

Horaires

11h30 - 13h30

Inscription

- Sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com.
- Service à la Population
04 70 30 95 45

Paiement

À réception de la facture
(voir modalité page 15)

Tarifs Cussétois

Régulier : 3,20€

Occasionnel : 4,30€

Tarifs extérieurs

Régulier : 4,30€

Occasionnel : 5,40€

Cotisation annuelle

CAF : 1€ par enfant

Inscription

Seuls les enfants nés en 2020 et plus pourront bénéficier de la restauration si ils sont accueillis à l'école à la journée.

Seules seront validées les inscriptions pour lesquelles la famille sera à jour des paiements de l'année scolaire qui précède. L'inscription est prise à la Mairie au Service à la Population ou sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com.

Les offices de restauration se trouvent dans les écoles ou à proximité. Toutes les demandes d'inscription intervenant dans le courant de l'année, y compris celles occasionnelles, sont reçues obligatoirement en Mairie au Service à la Population.

Inscription par abonnement régulier

L'inscription se fait sur la base du système d'un abonnement mensuel, avec des jours de présence définis et fixes par semaine, selon les possibilités ci-après :

Abonnement pour 1, 2, 3 ou 4 repas hors mercredi.

Jusqu'au vendredi 17h30, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante.

Inscription occasionnelle

L'inscription est considérée comme occasionnelle lorsque la présence n'est pas définie à jour fixe.

L'inscription doit intervenir au plus tard la veille avant 17h30, jour ouvré, soit le vendredi pour le lundi.

Réservations et modifications sur l'Espace Famille

Jusqu'au dimanche minuit, réservations (et/ou) modifications des repas possibles à partir du lundi de la semaine suivante. Passé ce délai, aucune modification ou réservation possible de l'agenda.

Veuillez contacter le Service à la Population au 04 70 30 95 45 ou envoyer un mail à : accueil.enfance@ville-cusset.fr. Vous serez alors facturé selon une tarification occasionnelle.



Aide

Selon votre situation financière, si vous résidez à Cusset, vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cusset.

Contact :

8 rue du Président Wilson, 03300 Cusset

Tél : 04 70 30 51 74

Allergie, traitement et contre-indication

L'accueil de l'enfant à la restauration scolaire ne sera possible qu'avec la signature, au préalable, d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) établi avec le médecin scolaire.

Contact :

Centre Médico-Scolaire

04 70 97 25 25

Absence

Les absences de 1, 2 et/ou 3 jours ouvrés consécutifs seront facturées. Au-delà de cette durée, la non facturation intervient sur production d'un certificat médical.

Non facturation

La non facturation intervient dans les cas suivants :

- départ définitif de l'établissement scolaire (copie du certificat de radiation)
- sorties scolaires (si le repas n'est pas fourni par le Restaurant Scolaire)
- en cas de grève :
 - lorsque l'école est fermée
 - lorsque la classe est fermée
 - lorsqu'un enseignant est gréviste.

Menus

Les menus sont affichés à l'entrée de chaque école, chaque restaurant scolaire et chaque Maison de l'Enfance.

Ils peuvent également être consultés, sur www.ville-cusset.com > Vivre > Enfance > Restauration Scolaire.

Croquez Cusset avec la Cuisine Centrale...

La Cuisine Centrale fournit chaque jour entre 900 et 1200 repas dont 600 pour les écoles de Cusset.

Près de 14 personnes travaillent afin de fournir quotidiennement des repas de qualité répondant aux normes fixées par les élus à savoir une composante bio par jour, deux repas entièrement bio par mois et issus de denrées locales.

D'ici à 2026, la cuisine centrale souhaite fournir 100% de repas issus de produits bio et/ou locaux et/ou sous signe officiel de qualité.

La cuisine centrale œuvre avec les offices de restauration à la sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire. Cette initiative, qui devrait être renouvelée cette année, a connu de beaux résultats les années précédentes et a permis de stabiliser les quantités et de rectifier la constitution des menus.

Afin de découvrir les coulisses de la préparation des repas, la cuisine centrale ouvre régulièrement ses portes aux visiteurs.

Cuisine Centrale

04 70 97 18 30

cuisine.centrale@ville-cusset.fr

MAISON DE L'ENFANCE

En Bref...

Horaires

**Lundi, mardi,
jeudi et vendredi :**

7h00 > 8h30

16h30 > 18h30

Il est impératif de respecter les horaires

Inscription

- Sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com.
- Service à la Population : accueil.enfance@ville-cusset.fr
04 70 30 95 45

Paielement

A réception de la facture
(voir modalités page 15)

Tarifs

Selon les revenus
+ 1€ par séance pour les extérieurs

Réservations/Modifications

la veille avant 17h30, jour ouvré,
soit le vendredi pour le lundi

Attention aux jours fériés

Inscription

L'inscription s'effectue auprès du Service à la Population au plus tard la veille du jour concerné, avant 17h00 ou sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com. Tous les enfants des écoles publiques de Cusset peuvent s'inscrire aux accueils périscolaires.

Absences

Les absences doivent être signalées au plus tard la veille du jour concerné, avant 17h00, au Service à la Population. En dehors de ce délai, la non facturation interviendra sur présentation d'un certificat médical à communiquer dans les jours qui suivent le retour de l'enfant.

Toute absence non signalée dans les délais sera facturée (sauf en cas de grève ou de fermeture de la classe ou de l'école).

Retards

En cas de retards répétés pour venir chercher l'enfant, le Service à la Population se réserve le droit de ne plus l'accueillir.



CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Le CLAS est un soutien scolaire aux enfants scolarisés du CP au CM2. Il propose des activités éducatives, culturelles et sportives et des actions de soutien à la parentalité.

Renseignements auprès des directeurs d'écoles et du Centre Social La Passerelle.

Elémentaire

Lundi et jeudi de 16h30 à 18h00

dans les écoles

Mercredi de 9h00 à 12h00

au Centre Social La Passerelle

Pour les élèves des écoles élémentaires Louis-Liandon, Lucie-Aubrac et Jean-Giraudoux, inscriptions auprès des directeurs d'école.

Collège

Lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h00

Pour les élèves du collège Maurice-Constantin-Weyer.

Inscription et accueil au Centre Social La Passerelle.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Educative est un programme de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire qui vise à apporter un soutien éducatif, culturel, périscolaire, social et sanitaire aux élèves relevant du premier et second degré, dès la maternelle. Son action s'adresse prioritairement aux enfants et aux familles vivant dans les quartiers prioritaires, ou scolarisés dans un établissement, inscrits dans la politique de la ville.

Les familles sont orientées sur le dispositif par les institutions (un directeur d'école, une assistante sociale de secteur...) qui repèrent un frein à la réussite, afin que le PRE apporte des réponses innovantes, reposant sur des parcours individualisés, avec une approche globale des difficultés et en impliquant systématiquement les parents.

Le Programme de Réussite Educative est financé par les Villes de Vichy et Cusset, Vichy Communauté et l'Etat à travers l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.



ACCUEIL DU MERCREDI

En bref...

Horaires

Forfait matin avec ou sans repas,
Forfait après-midi avec ou sans repas,
Forfait journée avec ou sans repas.

Temps d'arrivée

Matin : 7h00-9h00
Après-midi avec repas : 11h30
Après-midi : 13h30

Temps de départ

Matin sans repas : 12h00-12h30
Matin avec repas : 13h30
Après-midi : 17h00-18h30
Il est impératif de respecter les horaires.

Inscription

- Sur l'Espace Famille : www.ville-cusset.com.
- Service à la Population
accueil.enfance@ville-cusset.fr
04 70 30 95 45

Paieiment

A réception de la facture

Tarifs

Repas Cussétois : 3.20€
Repas extérieurs : 4.30€

Réservations/Modifications

48h avant l'activité

Attention aux jours fériés

Inscription

L'inscription de l'enfant, domicilié ou scolarisé à Cusset, se fait auprès du Service à la Population. Pour les enfants scolarisés à l'école Notre-Dame, un justificatif de scolarité doit être présenté.

Transport

Une navette, encadrée par des animateurs, est mise en place uniquement pour les personnes n'ayant pas de moyen de déplacement :

Navette aller

- **8h15** Centre La Passerelle  **8h30** Mairie de Cusset
 Turgis
- **13h15** Centre La Passerelle  Mairie de Cusset
 Turgis

Navette retour

- **17h00** Turgis  **17h15** Mairie de Cusset
 **17h30** Centre La Passerelle

Retards

En cas de retards répétés, le Service à la Population se réserve le droit de ne plus accueillir votre enfant.

Absences

Les absences justifiées et signalées ne donnent pas lieu à facturation, uniquement dans les cas suivants :

- Absence signalée deux jours ouvrés avant l'accueil, (au plus tard le lundi avant 17h30),
- Maladie sur présentation d'un certificat médical.

Toute présence ou absence doit être signalée deux jours ouvrés avant le jour concerné. Aucune inscription ne sera possible au-delà de ce délai. Toute réservation annulée en dehors des délais est due.

VACANCES SCOLAIRES

Séjours courts

Des séjours courts sont organisés pour les enfants et les collégiens habitants ou scolarisés sur la commune de Cusset :

- du 24 octobre au 28 octobre 2022
- du 6 février au 10 février 2023
- du 11 avril au 14 avril 2023

Renseignements / Inscriptions

- Sur l'Espace Famille:
www.ville-cusset.com.
- Service à la Population
accueil.enfance@ville-cusset.fr

Inscription obligatoire pour la semaine.
Attention, les places sont limitées.

Cusset Vacances

Du CP à la 6^{ème}

De 14h00 à 17h00 :

- du 31 octobre au 4 novembre 2022
- du 13 février au 28 février 2023
- du 17 avril au 22 avril 2023
- du 10 juillet au 28 juillet 2023

Cusset Vacances Ados (de 12 à 16 ans)

- du 24 octobre au 28 octobre 2022
- du 6 février au 11 février 2023
- du 10 avril au 15 avril 2023

Renseignements / Inscriptions

Après du Centre Social la Passerelle.

Rue Pierre-Boubet

04 70 97 25 90

centrelapasserelle@ville-cusset.fr

Cet accueil est réservé aux Cussétois.



RÈGLES DE VIE, DISCIPLINE ET SANCTIONS

Si l'enfant a des droits, il a aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie collective. Les familles participent aux mesures éducatives qui font suite aux écarts de comportement de leur enfant. Il est souhaitable qu'un dialogue direct avec le personnel encadrant s'établisse. Ce dialogue vise à faire comprendre à l'enfant qu'il doit adopter lui-même un comportement compatible avec les exigences de la vie en collectivité. Cependant, les manquements persistants ou graves seront sanctionnés conformément aux règles du Droit. Tout manquement caractérisé au présent règlement justifie la mise en œuvre d'une mesure d'avertissement et/ou d'une procédure de sanctions disciplinaires. Elles seront l'une ou l'autre expliquées à l'enfant et à sa famille dans une perspective éducative lors d'une rencontre avec le responsable du service Animation et/ou le coordonnateur du site.

Manquement au règlement

- Comportement bruyant et irrespectueux envers les personnes et les biens ;
- Refus d'obéissance ;
- Remarques déplacées ;
- Aggressivité ;
- Non-respect des biens et des personnes ;
- Comportement provocant ou insultant ;
- Dégradation mineure du matériel mis à disposition.

• Niveau 1 - Rappel verbal

- au règlement par le personnel encadrant.

• Niveau 2 – 1^{er} avertissement

- Persistance d'un comportement inadapté. Rencontre avec la famille.

• Niveau 3 – 2^{ème} avertissement

- Continuité dans la persistance d'un comportement inadapté. Rencontre avec la famille.

• Niveau 4 - Exclusion

- temporaire
- ou définitive.

Sanctions immédiates

Exclusion temporaire

suite à :

- des menaces vis-à-vis des personnes ;
- des dégradations volontaires de biens.

Exclusion définitive*

suite à :

- agression physique envers les autres élèves ou le personnel ;
- dégradations importantes ;
- vol.

*accompagnée d'une plainte éventuelle auprès des juridictions compétentes.

RÈGLEMENT FINANCIER

Activités	Réservations Modifications	Cussétois	Extérieurs
Restauration Scolaire	Modalités pages 8/9	Réguliers : 3,20 € Occasionnels : 4,30 €	Réguliers : 4,30 € Occasionnels : 5,40 €
Maison de l'Enfance	Au plus tard la veille avant 17h	Selon les revenus	Selon les revenus + 1 € par séance
Mercredi Turgis	48h à l'avance au plus tard le lundi précédent le mercredi concerné	Selon les revenus Repas 3,20 €	Selon les revenus Repas 4,30 €

Règlement financier

A partir du 15 du mois suivant les activités consommées, vous recevrez deux factures distinctes : une pour la restauration scolaire et une pour le périscolaire.

Pour régler vos factures, plusieurs possibilités :

- Prélèvement automatique
- Mon Espace famille
sur www.ville-cusset.com
- En ligne avec Carte Bleue
sur www.tipi.budget.gouv.fr
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public
- Sur votre facture, payable par QRCode dans les bureaux de tabac.

Les factures sont générées dès que le montant dû atteint 5 € sauf pour la facturation par prélèvement automatique.

Impayés

En cas d'impayés, une première lettre de relance sera envoyée par la Ville de Cusset après un mois à compter de la réception de l'avis de mise en recouvrement par le Trésor Public.

En cas d'absence de réponse et de paiement au terme de ce délai, une seconde lettre avec accusé réception sera envoyée en indiquant que des solutions à l'amiable peuvent être trouvées et que la famille doit se rapprocher du Service à la Population sous 7 jours pour prise de rendez-vous avec le responsable.

Si, à l'issue de la rencontre avec la famille, aucune solution n'est trouvée et face à l'échec de tout dialogue, la Ville de Cusset, sur décision de M. le Maire, pourrait décider de ne plus admettre l'enfant au restaurant scolaire et aux accueils périscolaires.

Factures

Toute contestation liée à la facturation doit être communiquée au Service à la Population au 04 70 30 95 45 ou par mail : accueil.enfance@ville-cusset.fr dans le mois suivant la réception de la facture.

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Le non-paiement des factures de l'année précédente ne permettra pas l'inscription de l'enfant aux activités.



LA VILLE DE CUSSET AUX CÔTÉS DES ÉCOLIERS

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un budget par enfant

La Ville alloue chaque année l'équivalent de 1 246€ pour chaque enfant scolarisé dans les écoles maternelles de la commune et 460€ pour les élèves de primaires.

Les classes à projets artistiques et culturels

La Ville de Cusset prévoit un budget annuel de 13 900€ destiné à soutenir les écoles dans leur projet pédagogique et de permettre aux écoliers des sorties et séjours scolaires.

TOUTE L'ANNÉE DES ACTIVITÉS

A la médiathèque : l'équipe des bibliothécaires œuvre tout au long de l'année auprès des élèves afin de promouvoir la lecture. Ces accueils à la médiathèque sont l'occasion de participer aux nombreuses activités proposées comme les lectures « coup de coeur » ou les lectures thématiques demandées par les enseignants, des présentations ludiques avec le « Voyage lecture », mais aussi la participation au concours national « Les petits champions de la lecture » ou encore à travers le festival BD « Venez buller à Cusset ».

Au Théâtre : chaque année, l'équipe du Théâtre réserve des spectacles proposés sur le temps scolaire. Ces événements permettent aux enfants de découvrir le théâtre et d'appréhender l'univers du spectacle souvent au gré d'ateliers de médiation culturelle.





Aux jardins de la contrée de Gauvin : cet écrin de verdure est le refuge des oiseaux et des abeilles. Sur place, un animateur fait découvrir aux enfants l'art de l'apiculture tout en les initiant au respect de l'environnement et à la biodiversité.



Le Musée et les souterrains : Cusset est une véritable mine d'histoire. Tout autour de nous, la ville offre des bâtiments témoins du riche passé médiéval de la commune. Des visites guidées du Musée et des Souterrains permettent aux enfants, sur un parcours adapté, d'appréhender l'exceptionnelle histoire de Cusset la Royale.



Du sport à l'école : bien que ça ne soit pas une obligation, la Ville met à la disposition des écoles deux ETAPS (éducateurs sportifs) qui sont en charge de l'apprentissage du sport durant le temps scolaire. En parallèle, la commune entretient un énorme patrimoine sportif (stades, pistes, salles...) qu'elle met à disposition ainsi que tout l'équipement nécessaire pour une bonne initiation.

Ecole Maternelle Jean-Zay

Directrice : Véronique DIOT
19, rue Liandon 03300 CUSSET
04 70 98 47 04
maternelle.jzay.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Élémentaire Louis-Liandon

Directeur : Jean-Philippe ROUX
28, rue Liandon 03300 CUSSET
04 70 98 39 33
ecole.liandon.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire de Chassignol

Directeur : François ALAIS
Chemin des Picards 03300 CUSSET
04 70 98 57 58
ecole.chassignol.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire Jean-Giraudoux

Directrice : Corinne MICAUD
Rue Jean-Epinat 03300 CUSSET
04 70 98 43 19 (Maternelle)
04 70 98 14 68 (Elémentaire)
ecole.darcins.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole Primaire Lucie-Aubrac

Directrice : Françoise AVEDISSIAN
Allée Mesdames 03300 CUSSET
04 70 98 89 71
ecole.lucie-aubrac.cusset.03@ac-clermont.fr

Ecole privée Notre Dame

Directeur : Christophe BASTERRA
Allée Berthomier 03300 CUSSET
Tél : 04 70 98 77 02
Fax : 04 70 98 28 43
ecole-nd@club-internet.fr

Maisons de l'Enfance

Chassignol - Florence NICOLAS : 04 70 98 77 89
Jean-Giraudoux - Maxime BARRAUD : 04 70 97 56 46
Chambon - Cécile REY : 04 70 30 51 18
Lucie-Aubrac - Cécile RODRIGUEZ : 04 70 31 67 66
Séjours courts - Fabrice BARRE : 06 89 22 89 27

Autres

Accueil de Loisirs de Turgis : 04 70 98 17 83
Cuisine Centrale : 04 70 97 18 30
Centre Médico - Scolaire : 04 70 97 25 25
Centre Social La Passerelle : 04 70 97 25 90
Inspection Académie Vichy I : 04 70 58 70 34
RASED : 04 70 96 70 88
Programme de Réussite Educative : 04 70 30 51 27

Service à la Population, Affaires Scolaires et Animation

Place Victor Hugo - 03300 Cusset
accueil.enfance@ville-cusset.fr
Tel fixe : 04 70 30 95 45
Tel portable : 06 60 30 63 62
Espace Famille sur www.ville-cusset.com